



Information à la population

Augmentation du tarif de l'eau potable dès le 1er janvier 2026

Madame, Monsieur,

Depuis la création de la Commune de Milvignes, le tarif de l'eau potable a pu être maintenu à un niveau inférieur à l'équilibre budgétaire (CHF 0.95 HT/m³), afin de restituer aux habitants les réserves financières constituées par les trois anciennes communes d'Auvernier, Bôle et Colombier en lien avec la gestion des réseaux d'eau.

Cette réserve étant maintenant épuisée, le prix de l'eau doit être adapté pour garantir un financement durable des infrastructures et assurer la qualité de l'approvisionnement en eau potable de la population, conformément aux lois fédérales et aux recommandations du Surveillant des prix.

Afin de respecter la recommandation du Surveillant des prix, le Conseil communal a décidé d'échelonner la majoration du prix de l'eau potable dans le temps, en limitant cette augmentation à CHF 1.35 HT par m³ d'eau consommée dès le 1^{er} janvier 2026. Cette adaptation de CHF 0.40 HT permettra d'atteindre l'équilibre financier dès 2026. Mais cela ne suffira malheureusement pas à financer l'ensemble des investissements prévus pour la période 2026–2029. Une nouvelle hausse du prix de l'eau est donc attendue dans les prochaines années.

Malgré cette augmentation de CHF 0.40 par m³, le prix de l'eau à Milvignes restera parmi les plus bas du Canton.

L'augmentation à CHF 1,35 par m³ s'appliquera déjà aux acomptes trimestriels facturés dans le courant de 2026 ainsi qu'à la facture finale de 2026, qui vous parviendra en début 2027.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,

Colombier, janvier 2026

Le Conseil communal